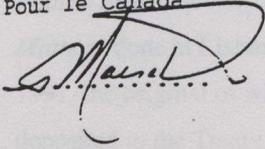


En foi de quoi les signataires, dûment autorisés par leur gouvernement respectif, ont signé le présent Traité.

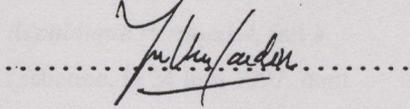
Fait à *Lisbonne* , le *24^{ième}* jour de *juin* mil neuf cent quatre-vingt *dix-sept* , en double exemplaire, en français en anglais et en portugais, chaque version faisant également foi.

Pour le Canada



P. Marsden Dole

Pour la République Portugaise



Jose Vera Jardim